

# RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2009

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 octobre 2009
- Décision modificative pour des travaux dans la salle des fêtes
- Autorisation donnée à Mr le Maire de signer un avenant au contrat pour la route de Garancières
- Décision modificative pour le financement de la route de Garancières
- Autorisation donnée à Mr le Maire de signer un prêt d'un montant 153 000 € pour le financement de la route de Garancières et de la phase 1 du triennal de voirie
- Autorisation donnée à Mr le Maire de signer un prêt de 100 000 € pour le financement de la TVA de la route de Garancières et de la phase 1 du triennal de voirie
- Questions diverses

L'an deux mil neuf, le 10 novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 novembre 2009, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 14, Présents : 11, Votants : 12.

Étaient présents : Mr FARÉ, Mrs COLLEU, COZIC, RIOU Marcel, Mmes LESTOQUOY, BERTRAND, Mrs CANDAS, GAURIVAUD, DIEZ, GODENÈCHE, RIOU Xavier.

Absents excusés : Mme DEGHAYE pouvoir à Mr COZIC, Mrs GONCALVES, JACOTTIN

Secrétaire de séance : Mr COZIC

### 1°) Approbation du procès verbal de la séance du 27 octobre 2009

Le procès verbal de la réunion du 27 octobre 2009 a été adopté à l'unanimité.

### 2°) 44/09 Décision modificative N° 3 pour des travaux dans la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que des travaux d'amélioration de la sécurité électrique et la mise en place d'un système de détection incendie doivent être réalisés afin de satisfaire au rapport de la commission de sécurité en date du 12 mars 2009

Ces travaux n'ayant pas été budgétés en 2009 Mr le Maire explique donc la nécessité de cette décision modificative

ANNEE 2009

Annexe 1

Décision modificative n° 3

Imputations	Désignation	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre 11</b>			
61522	Entretien et réparations sur biens immobiliers - bâtiments	0	- 15 000,00
<b>Chapitre 023</b>			
23	Virement à section investissement	0	15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Imputations	Désignation	Recettes	Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre 021</b>			
021	Virement de la section fonctionnement	15 000	-
<b>Chapitre 21</b>			
2151	Réseaux de voirie		15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

Budget investissement et fonctionnement équilibré

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'approuve à l'unanimité

3°) 45/09 - Autorisation donnée à Mr le Maire de signer un avenant au contrat pour la route de

### Garancières

Monsieur le Maire explique que des travaux supplémentaires concernant la route de Garancières doivent être réalisés, pour cela il lui faut l'approbation du conseil municipal afin de signer un avenant au contrat initial

**Montant : 44277 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'approuve à l'unanimité

#### **4°) 46/09 - Décision modificative N°4 pour le financement de la route de garancières**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer un réajustement budgétaire

ANNEE 2009

Annexe 1

Décision modificative n° 4

Imputations	Désignation	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre 11</b>			
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers - voies et réseaux	0	- 19 800,00
<b>Chapitre 023</b>			
23	Virement à section investissement	0	19 800,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Imputations	Désignation	Recettes	Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre 021</b>			
021	Virement de la section fonctionnement	19 800	-
<b>Chapitre 21</b>			
2151	Réseaux de voirie		19 800,00
<b>TOTAL</b>		<b>19 800,00</b>	<b>19 800,00</b>

Budget investissement et fonctionnement équilibré

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'approuve à l'unanimité

#### **5°) 47/09 - Autorisation donnée à Mr le Maire de signer un prêt d'un montant de 153 000 € pour le financement de la route de Garancières et de la phase 1 du triennal de voirie**

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de réfection de la route de Garancières et de la phase 1 du triennal de voirie il est nécessaire de réaliser un emprunt

#### **Caractéristiques du prêt**

**Montant : 153 000 €**

Durée : 12 ans

Taux fixe

Versement des fonds : 01/12/2009

Commission d'engagement : 100 €

Première échéance : 01/03/2010

Périodicité : Annuelle

Amortissement : Constant

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'approuve à l'unanimité

**6°) 48/09 - Autorisation donnée à Mr le Maire de signer un prêt d'un montant de 100 000 € pour le financement de la TVA route de Garancières et de la phase 1 du triennal de voirie**

Monsieur le Maire explique que pour financer la TVA de la route de Garancières et de la phase 1 du triennal de voirie il est nécessaire de réaliser un emprunt

**Caractéristiques du prêt**

Montant : 100 000 €

Durée : 1 an

Taux fixe

Versement des fonds : 01/12/2009

Commission d'engagement : 100 €

Première échéance : 01/12/2010

Périodicité : Trimestriel

Amortissement : Variable

Le conseil municipal après en avoir délibéré l'approuve à l'unanimité

**7°)- Questions Diverses**

Mr RIOU Xavier demande si dans le devis pour la salle des fêtes (point n°2) la mise en place de la nouvelle porte de sortie de secours était intégrée. Mr Cozic lui répond que ces travaux ne concernent que les travaux électriques et sécurité incendie.

Mr RIOU Xavier souligne qu'il a fourni suite au passage de la commission de sécurité des fermettes et souhaite savoir quand leurs mise en place aura lieu.

Ces travaux combinés à la mise en place de barres anti-panique sur plusieurs portes (école, cantine) seront réalisés par les employés communaux.

Mrs COLLEU et COZIC doivent planifier ces interventions.

Mme LESTOQUOY souligne dans ce cadre le non respect des accessibilités aux issues de secours dans les classes.

Dans le cadre du contrat rural et de la DGE (Dotation globale d'équipement) une réunion à programmer (dans 1 mois environ) afin de définir les opérations à retenir, à chacun d'apporter ses idées.

Mr COZIC indique la mise en place des plans de sécurité dans les trois classes, la garderie et le gymnase. Il tient au nom du conseil municipal à remercier Mr SANTIQUET qui a réalisé à la fois l'étude et les plans.